

RAPPORT D'ACTIVITE 2016



*Association de gestion paritaire du congé individuel
de formation du Crédit Agricole et de la Mutualité Agricole*

SOMMAIRE

1. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT (Page 2)

Création et agréments

Missions de l'AGECIF CAMA

Administrateurs et instances

Composition du conseil de gestion

Modalités de fonctionnement

La commission d'examen des dossiers

Règles de Financements 2016

Règles de Priorités 2016

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (Page 7)

Activité Dispositifs CDI

Activité Dispositifs CDD

3. RESSOURCES ET FONCTIONNEMENT (Page 12)

Collecte

Budget de Fonctionnement

4. PROJETS 2017 (Page 13)



1. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

CRÉATION ET AGRÉMENTS

L'AGECIF CAMA est un OPACIF, organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation, hors champ. Il a été créé fin 1983, sous l'égide du Crédit Agricole et de la Mutualité Agricole (Arrêtés du 16.08.1984 (J.O. du 14.09.1984), du 08.11.1985 (J.O. du 26.11.1985) et du 22.03.1995 (J.O. du 31.03.1995). L'AGECIF CAMA a vu son agrément renouvelé par arrêté du 20.09.2011 (J.O. du 11.10.2011)

L'association a pour mission de favoriser l'accès au congé individuel de formation, à la formation hors temps de travail, au congé de validation des acquis de l'expérience pour tous les salariés des entreprises lui ayant versé leur contribution au titre du congé individuel de formation.

Depuis 2015, suite à la loi du 5 mars 2014 sur la réforme de la formation professionnelle, l'AGECIF CAMA accueille les salariés qui le souhaitent dans le cadre du conseil en évolution professionnelle (CEP).

MISSIONS DE L'AGECIF CAMA

La politique de l'AGECIF CAMA, définie par ses instances paritaires, a pour objectif de :

- ✚ répondre aux aspirations des salariés,
- ✚ satisfaire le plus grand nombre de demandes individuelles dans les meilleures conditions,
- ✚ rechercher les conditions optimales de formation en s'appuyant sur l'accompagnement et le conseil.

Les missions de l'AGECIF CAMA s'organisent autour :

- ✚ de la gestion de la collecte des contributions pour les dispositifs CDI et CDD,
- ✚ du financement et de la mise en œuvre des dispositifs que sont d'une part, les démarches d'accompagnement bilans de compétences et congés VAE, et d'autre part les actions de formation CIF et FHTT
- ✚ de l'information, du conseil et de l'aide aux choix des salariés.

Le conseil aux personnes dans le cadre du CEP est une forte valeur ajoutée de l'AGECIF CAMA, qui offre un espace d'accueil et d'écoute en proposant des entretiens aux salariés sans aucun enjeu d'évaluation.

Leur objectif est de permettre aux personnes de faciliter la mise en lien entre des éléments de nature différente afin d'envisager un plan d'actions global dans le cadre de leur projet personnel d'évolution professionnelle, et ce, quelle qu'en soit l'orientation.

ADMINISTRATEURS ET INSTANCES

La politique de l'AGECIF CAMA est élaborée par son conseil de gestion qui définit les orientations ainsi que les modalités de prise en charge des actions d'accompagnement ou de formation financées.

Le conseil de gestion délègue à la commission d'examen des dossiers, l'analyse des demandes des salariés ; ses membres statuent sur la prise en charge des dossiers. Depuis 2016, cinq réunions de la commission d'examen des dossiers ont lieu chaque année (trois réunions annuelles précédemment).

La commission d'examen des dossiers est paritaire et est constituée de 14 représentants du Crédit Agricole et de la Mutualité Agricole. De plus, à partir de l'analyse des dossiers et des situations rencontrées, cette commission fait part au conseil de gestion de ses propositions d'orientation.

COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION

Le conseil de gestion de l'AGECIF CAMA est constitué :

– d'un bureau :

Christian DOMINÉ (FGA/CFDT)	Président
François IMBAULT (FNCA)	Vice-Président
Cécile CORNU (SUD CAM)	Trésorière
Michel ROCHER (UDSG)	Trésorier Adjoint
Chrystele DEBRAY (FNEMSA)	Secrétaire
Franck FERREOL (UNSA AA)	Secrétaire Adjoint

-des autres membres :

<u>Collège Employeurs</u>
Anne BIZOUARD (FNCA)
Annie COLLEMICHE (FNCA)
Jean-Marc CROS (FNCA)
Olivier DE BAGLION (UDSG)
Isabelle GODENECHÉ (FNCA)
Olivier HUMEAU (FNCA)
Thierry MANTEN (FNEMSA)
Philippe MENNESSON (FNEMSA)
Florence OVARLEZ (FNCA)
Pascal POMMIER (UDSG)
Nathalie SIRVENT (FNCA)

<u>Collège Salariés</u>
Hubert BABAUDOU (FGA/CFDT)
Claude BLANDET (CGT)
Rémy BRUNETEAU (FO)
Jean-Marc CHATENDEAU (SNECA-CGC)
Robert IZOPET (CFTC)
Nadine LOUPMON (UNSA AA)
Rémi PARIS (CFE-CGC)
Philippe RINGUET (FO)
Nicolas SCARPACI (CFTC AGR)
David TOURPIN (CGT)
Marie-Blanche VIGNOLES (SNIACAM)

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le conseil de gestion se réunit trois fois par an sur un ordre du jour fixé par le Président et le Vice-président. Le conseil de gestion décide de la politique de financement des dispositifs du CIF, de la FHTT et des démarches d'accompagnement et délibère sur toute question entrant dans son champ. Les décisions font l'objet de votes.

LA COMMISSION D'EXAMEN DES DOSSIERS

La commission d'examen des dossiers est paritaire. Elle est constituée de 14 membres du Crédit Agricole et de la Mutualité Agricole. Depuis 2016, la commission d'examen des dossiers se réunit cinq fois par an pour statuer sur les demandes de prise en charge des CIF CDI et CDD, et sur les FHTT. Elle fait part au conseil de gestion de ses conclusions et propositions d'orientations pour l'année suivante.

LES REGLES DE FINANCEMENTS 2016

Congé Individuel de Formation (CIF)

Les politiques de prise en charge des CIF sont favorables à la réalisation des projets des salariés : la durée de financement peut aller jusqu'à 2 ans de prise en charge (voire davantage sur certaines formations spécifiques) ; la totalité du coût pédagogique est pris en charge, à hauteur d'un plafond de 15 000 €uros et de 35 €uros de l'heure; la rémunération est maintenue à 100% du salaire habituel pour la quasi-totalité des demandes.

Formation Hors Temps de Travail (FHTT)

La prise en charge financière du coût pédagogique des formations hors temps de travail se fait également à hauteur au plafond global de 15000 € TTC et 35 € TTC l'heure (La prise en charge se limitera à un plafond de 23 € TTC l'heure pour les formations en langue étrangère)

Bilan de compétences

Concernant les bilans de compétences, la prise en charge de la rémunération du salarié est à 100% pour 16 heures maximum d'entretiens avec le consultant, se déroulant obligatoirement sur des heures habituellement travaillées.

Le Coût pédagogique pris en charge par l'Agecif Cama auprès du prestataire de bilan est plafonné à 2 700 € TTC.

Congé Validation des acquis de l'Expérience (Congé VAE)

Pour les congés pour Validation des Acquis de l'Expérience, la prise en charge de la rémunération est à 100% à hauteur de 24 heures de rendez-vous en présentiel avec le consultant.

Le Coût pédagogique pris en charge par l'Agecif Cama auprès de l'organisme qui accompagne le salarié dans ce dispositif VAE est plafonné à 2 500 € TTC.

LES REGLES DE PRIORITES 2016

Dispositifs CDI

Les règles de priorités fixées par le conseil de gestion pour l'année 2016 pour les dispositifs CDI sont les suivantes :

Congé Individuel de Formation

Indifféremment , les salariés n'ayant jamais bénéficié d'une prise en charge par l'AGECIF CAMA, ou ayant déjà bénéficié d'une prise en charge au titre du CIF par l'Agecif Cama et dont le dernier jour de prise en charge est antérieur d'au moins 10 ans à la date à laquelle la nouvelle demande est examinée en commission dont la demande de financement correspond à l'une des quatre catégories suivantes et pour laquelle, la formation, si elle est d'une durée supérieure à 8 mois à temps plein (ou équivalent), est obligatoirement sanctionnée par une qualification professionnelle :

- ✚ Salarié ayant réalisé une démarche de VAE et appliquant les recommandations du jury VAE ou engagés dans la vie sociale et poursuivant une formation dans ce but

- ✚ Ou salarié étant titulaire d'un niveau de formation initiale V ou IV, dont le projet se rapporte à la poursuite d'une activité professionnelle et se caractérise par :
 - une élévation de niveau de formation
 - ou une reconversion professionnelle externe
 - ou une mobilité interne/externe

- ✚ Ou salarié ayant 4 ans ou plus d'ancienneté dans l'entreprise actuelle dont le projet se rapporte à la poursuite d'une activité professionnelle et se caractérise par :
 - une reconversion professionnelle externe
 - ou une mobilité interne/externe
 - ou une élévation de niveau de formation
 - ou une qualification professionnelle
 - ou une formation en langue étrangère (comme le DCL, le TOIEC ou le TOEFL) selon des modalités spécifiques de financement.

- ✚ Ou les salariés ayant 2 ans ou plus d'ancienneté dans l'entreprise actuelle (ancienneté figurant sur le contrat de travail en vigueur lors de la demande d'autorisation d'absence) et ayant réussi un concours d'accès à un diplôme d'état, dans une optique exclusive de reconversion externe (c'est-à-dire à l'exclusion d'un objectif de spécialisation ou d'expertise en lien avec leur métier actuel).

Bilan de compétences

Sont prioritaires :

- ✚ les salariés ayant 5 ans ou plus d'ancienneté dans l'entreprise actuelle (ancienneté figurant sur le contrat de travail en vigueur lors de la demande d'autorisation d'absence)
- ✚ ou les salariés âgés de 40 ans ou plus et sans condition d'ancienneté
- ✚ ou les salariés en congé parental qui satisfont à l'un des deux critères énoncés ci-dessus.

Congé Validation des Acquis et de l'Expérience

Toutes les demandes sont prioritaires.

Formation Hors Temps de Travail

Sera financée en priorité toute demande recevable légalement, émanant d'un salarié n'ayant pas bénéficié précédemment d'un financement au titre de la FHTT par l'Agecif Cama, et dont la formation a pour objectif :

- ✚ l'obtention d'une qualification professionnelle
- ✚ ou une reconversion professionnelle externe liée à l'obtention d'une qualification
- ✚ ou une formation en langue étrangère selon les modalités définies pour le CIF

Dispositifs CDD

Les règles de priorités fixées par le conseil de gestion pour l'année 2016 sont les suivantes :

Congé Individuel de Formation

Indifféremment, sont prioritaires les demandes pour une formation sanctionnée par une qualification professionnelle (qualification correspondant aux besoins de l'économie prévisibles à court ou moyen terme : titre inscrit dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles, ou au sein d'une convention collective nationale de branche ; ou ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle, ou diplôme d'université)

Congé VAE et Bilans de compétences

Toutes les demandes sont prioritaires

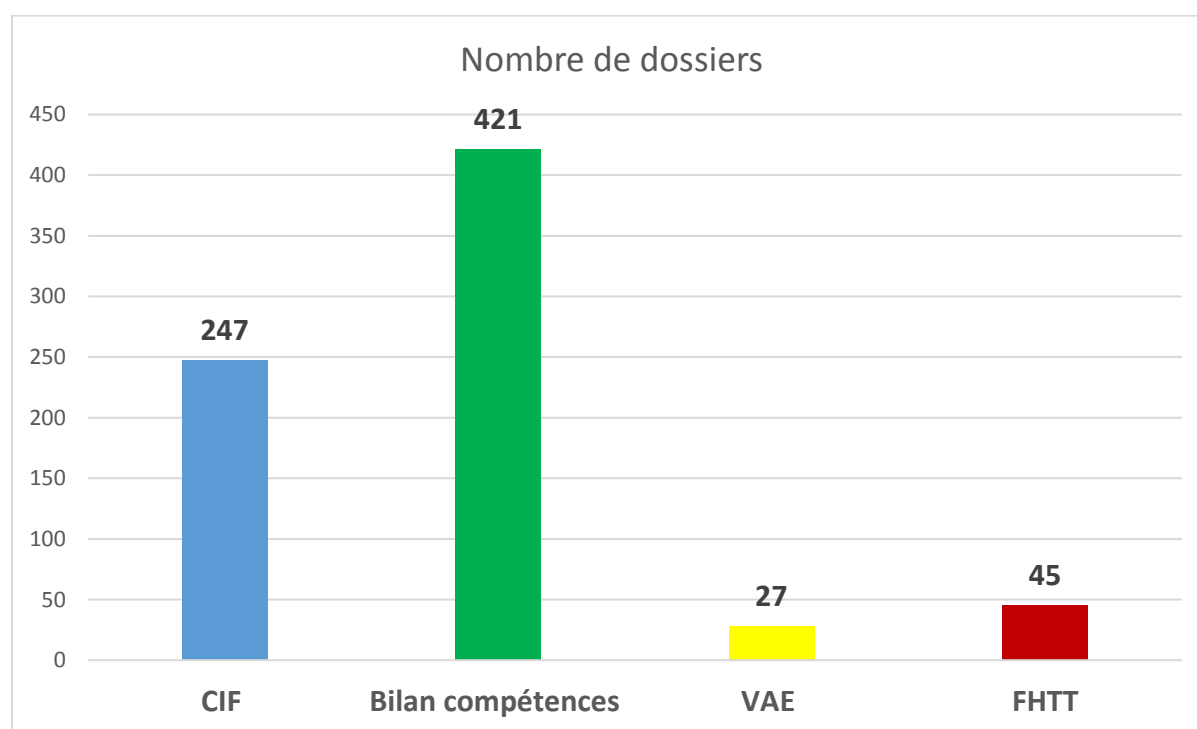
2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

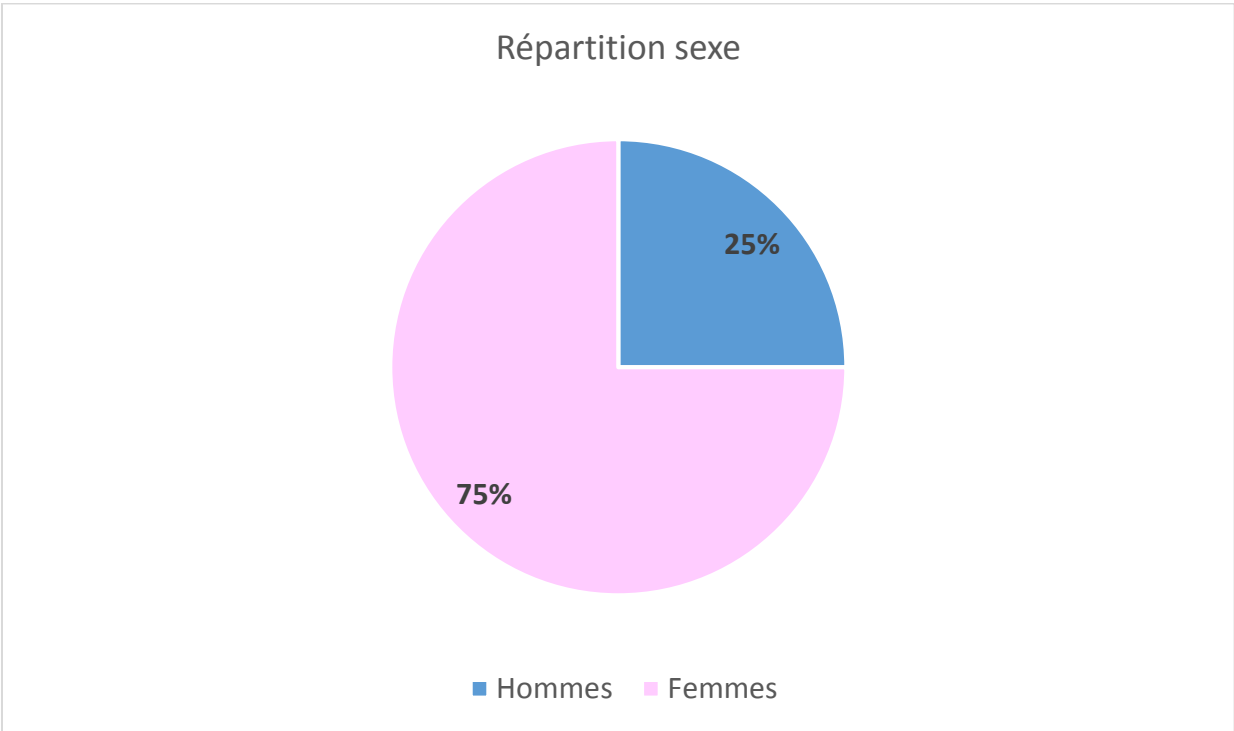
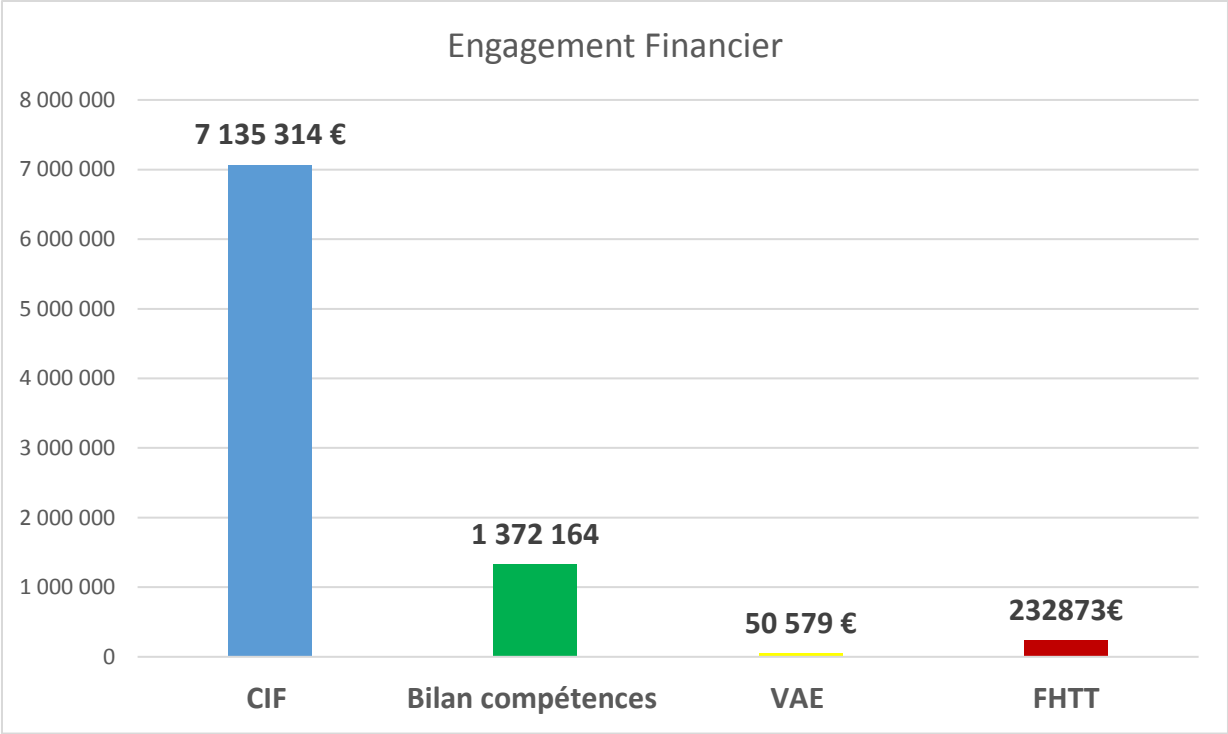
2016 a été marqué par une hausse importante de l'activité et des engagements en nombre de dossiers (+20% par rapport à 2015)



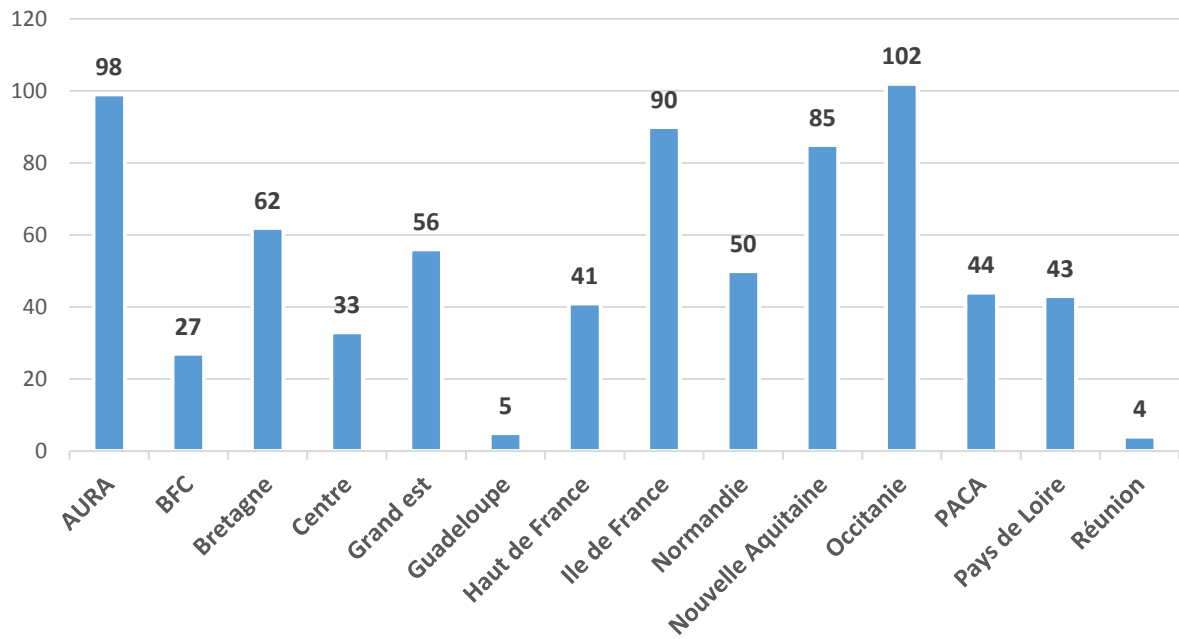
Les données ci-dessous pour les dispositifs CDI et dispositifs CDD sont les données nettes des engagements lors des commissions en 2016 (chiffres actualisés nets des abandons – Données ESF 2016)

DISPOSITIFS CDI

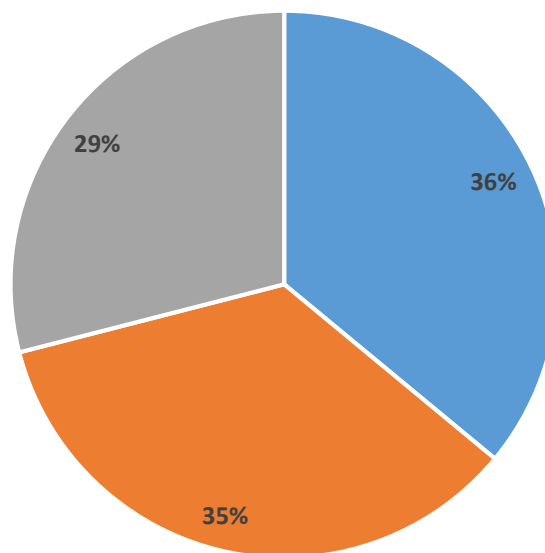




Nbre dossiers par Région (lieu habitation salarié)



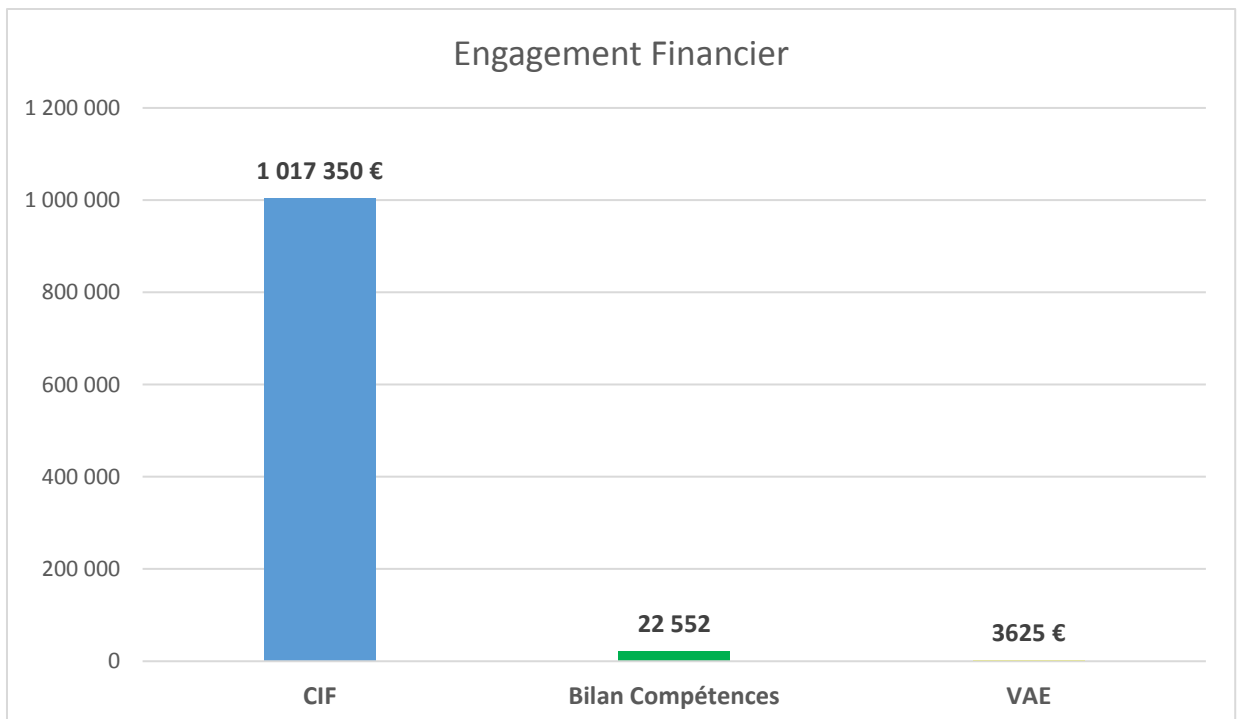
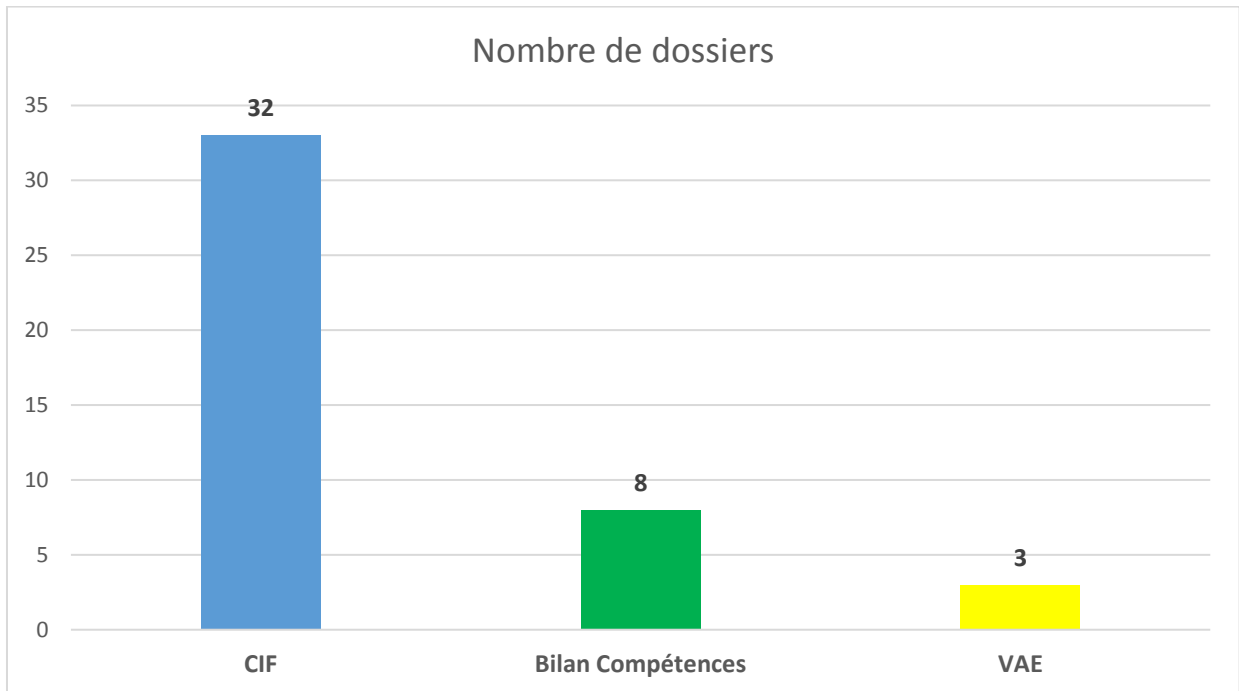
Répartition par CSP*



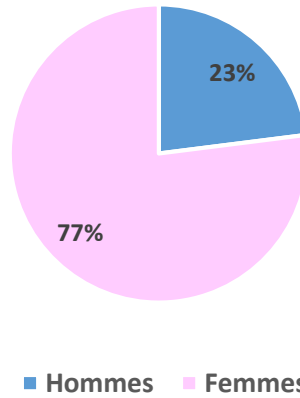
*sont retirés du calcul les dossiers « CSP non défini » en bilan de compétences

■ Employé ■ Technicien/Agent de Maitrise ■ Cadres

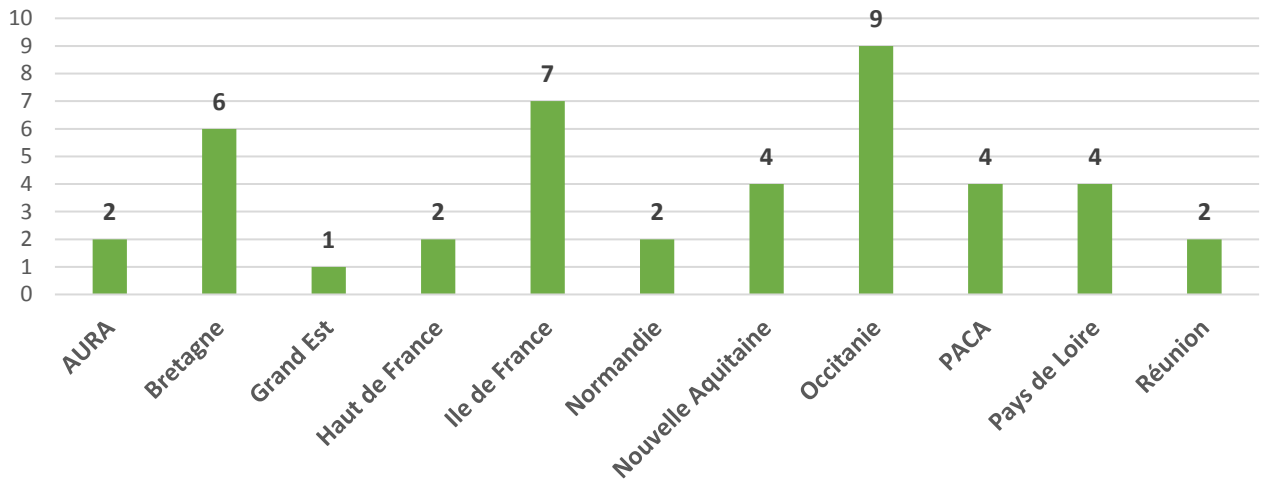
DISPOSITIFS CDD



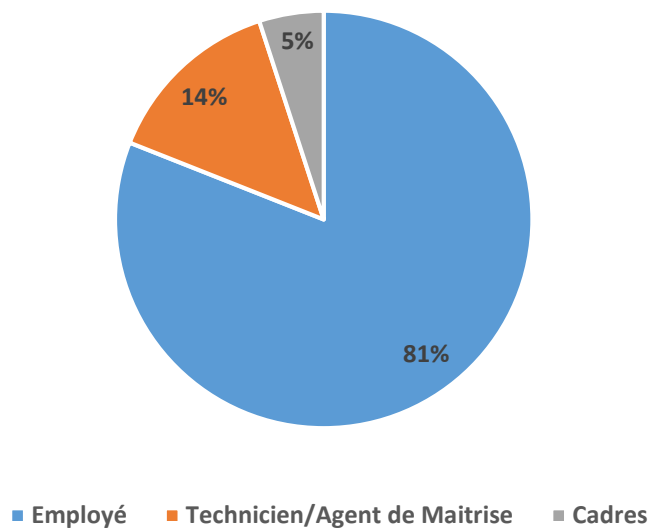
Repartition par sexe



Nbre de dossiers par Région (lieu habitation salarié)



Repartition par CSP



3. RESSOURCES ET BUDGET FONCTIONNEMENT

RESSOURCES : COLLECTE

En 2016, pour la première fois, suite à la réforme, les contributions CIF (CDI et CDD) n'ont pas été collectées directement par notre OPACIF, mais récupérées via les OPCA qui ont perçu ces contributions des entreprises.

L'AGECIF CAMA a mis en place avec les OPCA concernés une convention de partenariat fixant les modalités de ce reversement des collectes CIF CDI et CDD.

Collecte 2016 (perçue sur les masses salariales brutes 2015)

Le montant de la collecte perçue en 2016 (calculé sur les MSB de l'année 2015) est de 9 758 824 Euros réparti de la manière suivante:

8 518 023 pour la collecte CDI

1 240 801 pour la collecte CDD

Collecte 2017 (perçue sur les masses salariales brutes 2016)

Le montant de la collecte perçue en 2017 (calculé sur les MSB de l'année 2016) est de 9 949 056 Euros réparti de la manière suivante:

8 713 157 pour la collecte CDI

1 235 899 pour la collecte CDD

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement utilisé en 2016 s'élève à 763 k€

Il se repartit de la façon suivante :

Pour les frais d'accueil et d'information = 216 k€

Pour les frais de conseil et d'accompagnement = 217 k€

Pour les frais de gestion administrative = 283 k€

Pour le remboursement des frais de déplacement, de séjour et de restauration paritarisme = 23 k€

Pour le remboursement des frais engagés pour s'assurer de la qualité des formations dispensées = 24 k€



4. PROJETS 2017

Plusieurs projets importants dans la vie de notre structure sont prévus pour l'année 2017 :

Organisation de l'AGECIF CAMA

En 2017 est prévu un changement d'organisation important concernant la répartition des missions des gestionnaires de formation.

Un gestionnaire aura en charge la gestion de tous les dispositifs CDI et CDD (CIF, FHTT, BDC, VAE) pour un adhérent. Cette organisation vise à développer la polyvalence des conseillers de l'AGECIF CAMA et à améliorer le service aux adhérents avec la mise en place d'un interlocuteur unique.

Le territoire sera découpé en 4 grandes régions (4 gestionnaires) et chaque gestionnaire sera donc en charge des adhérents dont le siège sera dans son périmètre géographique.

Les 4 grandes régions seront les suivantes :

- ✚ Bretagne, Normandie, Haut de France, Grand Est
- ✚ Ile de France, Centre, Pays de Loire
- ✚ Nouvelle Aquitaine, Occitanie
- ✚ PACA, AURA, Bourgogne Franche Comté, Corse, DOM TOM

Dématérialisation

Dans le cadre de travaux avec la communauté Fongesoft, le projet Dématérialisation va être mené en 2017 avec l'objectif de dématérialiser nos services (inscription, fiche contact, suivi dossiers, courriers,...).

Enquêtes qualitatives

Des enquêtes qualitatives auprès des bénéficiaires des bilans de compétences et des CIF qui se sont terminés en 2016 ont été menées, début 2017, pour connaître leur satisfaction et la concrétisation de leur projet professionnel (résultats sur notre site internet www.agecif-cama.fr).

Ce travail va être bien évidemment mené sur les sorties 2017 et sur les prochaines années.

Communication

Des actions de communication ont été menées en 2016 : réunions d'information sur les différents dispositifs auprès de nos adhérents, participations à des manifestations, nouveau logo et nouveau site internet.

Ces actions de communication, notamment auprès de nos adhérents, vont être poursuivies et accentuées en 2017.